

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur TIBI

OBJET : Vote du Budget Primitif Principal 2023

PIECE(S) JOINTE(S): projet de deliberation - BP Principal 2023

Examen et avis par la Commission des Finances.

1) Présentation

Alors que les impacts de la crise sanitaire commençaient à s'estomper, les collectivités locales sont confrontées depuis mois aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie, des carburants, des matières premières et des fournitures, des produits alimentaires mais aussi de l'incidence du dégel du point d'indice sur les charges de personnel qui pèsent fortement sur les finances locales.

Avec une inflation proche de 6% sur la fin de l'année 2022 dont la hausse va se poursuivre en 2023, les coûts de fonctionnement des collectivités locales augmentent fortement malgré les premières mesures d'économies mises en place par de nombreuses communes alors que dans le même temps leurs ressources n'enregistrent pas d'évolution notable susceptible de compenser la hausse de ses charges quotidiennes. Les différentes mesures de soutien mises en place par l'Etat pour limiter les effets de l'inflation et de la hausse de l'énergie si elles ont permis d'atténuer la charge supportée par les ménages n'ont en revanche bénéficié qu'à une minorité de collectivités locales en raison principalement de leur inéligibilité à ces dispositifs (bouclier tarifaire électricité et gaz, chèques énergie, remises carburants, filet de sécurité pour le secteur local...)

Face à ces contraintes financières, la construction du budget 2023 que nous soumettons à votre approbation a nécessité des adaptations majeures afin de tenir les principaux objectifs rappelés lors de la présentation au Conseil Municipal du mois de février des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et de garantir le financement du programme d'action municipal : maintien du niveau de qualité de nos services publics, poursuite de notre effort d'équipement, poursuite des efforts engagés pour conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement, mobilisation d'un maximum de financements pour garantir la réalisation de notre programme et de nos projets, recours maîtrisé à l'endettement par la ville afin de garantir le remboursement des annuités de la dette, reconduction pour cette année de notre politique de stabilité fiscale en maintenant les taux d'imposition communaux inchangés

INTEGRATION ET AFFECTATION AU BP 2023 DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXECUTION DES BUDGETS 2022

Dans le prolongement des années précédentes, nous procédons à l'intégration et à l'affectation des résultats provisoires de l'exécution du budget 2022 du Budget Principal ainsi qu'à ceux du Budget Annexe Lotissement des Jasmins suite à la clôture de ce budget entérinée en 2022. Les résultats définitifs de ces 2 budgets seront constatés lors du vote du compte administratif 2022 qui aura lieu au plus tard en juin 2023.

- Résultat de clôture provisoire de fonctionnement 2022 (Principal) : **+ 6.796.143,77 €**
- Résultat provisoire de clôture de fonctionnement 2022 (Lotissement des Jasmins) : **+ 8.225,57 €**
- Résultat provisoire de clôture d'Investissement 2022 hors Restes à Réaliser (Principal) : **(-) 2.909.183,07 €**
- Solde positif des Restes à Réaliser (Budget Principal) : **(+) 486.469.11 €**
- Résultat provisoire de clôture d'Investissement 2022 dont Restes à Réaliser (Principal) : **(-) 2.422.533,96 €**
- Résultat provisoire de clôture d'Investissement 2022 (Lotissement des Jasmins) : **(+) 485.000,00 €**

Résultat global de clôture provisoire dont Restes à Réaliser (Principal) : (+) 4.373.609,81 €

Résultat global de clôture provisoire (Lotissement des Jasmins) : (+) 493.225,57 €

L'excédent de fonctionnement provisoire 2022 du Budget Principal de **6.796.143,77 €** est affecté au BP 2023 en priorité à l'investissement avec un montant de 3.796.143,77 € (montant qui couvre le besoin de financement de l'exécution 2022 en Investissement et en partie les dépenses d'équipement de l'exercice) et pour 3.000.000,00 € à la section de fonctionnement. Les excédents de fonctionnement (8.225,57 €) et d'investissement (485.000,00 €) du Budget Lotissement des Jasmins ont été intégrés sur chacune des sections du Budget Principal.

Structure du budget primitif

Le Budget Primitif Principal 2023 affiche en intégrant tous les mouvements budgétaires (*Opérations réelles et d'ordre, Reprise des Résultats et Reports de l'exercice 2022 compris*) un montant de **101.084.947,43 €**.

La section d'Investissement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes pour **46.828.240,72 €** (RAR compris) tandis que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour **54.256.706,71 €**.

	BP 2022	BP 2023	Ecart
Fonctionnement	51.279.658,00 €	54.256.706,71 €	+ 2.977.048,71 € (+ 5,81 %)
Investissement	36.760.675,10 €	46.828.240,72 €	+ 10.067.565,62 € (+ 27,39 %)
Total B.P	88.040.333,10 €	101.084.947,43 €	+ 13 044.614,33 € (+ 14,82 %)

LES EVOLUTIONS

C'est le budget de fonctionnement qui subit principalement les contrecoups du contexte économique défavorable. En fonction de l'évolution des différentes variables qui ont impacté la préparation de ce budget 2023, la ville procèdera en cours d'année aux réajustements budgétaires qui s'avèreront nécessaires dans le cadre du vote d'une décision modificative.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse de 5.81 % entre le BP 2022 et le BP 2023. Cette progression est notamment alimentée par une affectation en section de fonctionnement plus importante du résultat de fonctionnement 2022 (+ 1,03 M€). La ventilation par chapitre (*principaux*) se présente comme suit :

Les Principaux chapitres	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2022/BP 2023
Chapitre 70 Produits des services	748.848,00	815.151,86	+ 8.85 %
Chapitre 73 Impôts et Taxes	35.382.104,00	37.086.797,00	+ 4.82 %
Chapitre 74. Subventions, Dotations, Compensations et Participations	11.572.092,00	11.883.539,85	+ 2.69 %
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	1 090 667,00	1.033.550,43	- 5.24 %
Chapitre 013 Atténuations de charges	272 481,00	342.124,00	+ 25.56 %
Résultat reporté	1.976.000,00	3.008.225,57	+ 52.24%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51.279.658,00	54.256.706,71	+ 5.81 %

- Les produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 815.151 €

Le produit attendu en 2023 sur ce poste qui recense les recettes d'utilisation des équipements municipaux et les redevances d'utilisation du domaine public évoluera favorablement grâce notamment à une hausse escomptée des redevances de la Maison des Arts et au remboursement par la CARPF des frais d'instruction de permis de louer dans le cadre de la convention de prestation de service signée en 2021.

- Les recettes fiscales (Chapitre 73) : 37.086.797,00 €

Pour la commune, les recettes issues de ce chapitre constituent le premier pôle de recettes. Elles sont composées principalement de l'attribution de compensation et de la fiscalité directe et indirecte.

a) L'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire : 14.219.795 €uros

Cette attribution (AC) versée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) augmentera exceptionnellement en 2023 grâce à la décision de la CARPF d'allouer aux communes une majoration de 10 € par habitant. Cet effort de solidarité de la CARPF évalué pour notre ville à 263.090 permettra de porter en 2023 l'attribution de compensation à 13.811.720 €. En outre, la ville percera en 2023 une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 408 075 € qui sera versée par la CARPF dans le cadre du pacte financier et fiscal approuvé en 2021 pour 3 ans.

b) La fiscalité ménage : 17.154.350 €uros

- Les taux d'imposition communaux

Les taux communaux resteront stables en 2023 afin de ne pas alourdir la pression fiscale qui pèse sur les ménages Gonessiens dont le pouvoir d'achat a été réduit ces derniers mois par les hausses importantes du prix de l'énergie, du carburant, des denrées alimentaires.... Avec des taux inchangés depuis 2016, la ville pression fiscale qui pèse sur le contribuable demeurera modérée si on la compare avec les villes de la même strate. Ils seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 58.72 %
- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 16,35 %

- Les contributions directes

Les dernières réformes fiscales ont profondément modifié le panier fiscal des communes. La fiscalité directe communale est désormais composée de la taxe foncière sur les propriétés bâties (addition de la TFPB part communale et de la TFPB part départementale), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les élus disposent donc d'un pouvoir encore plus limité pour activer le levier fiscal puisque, suite à la suppression de la taxe d'habitation, ce sont désormais les propriétaires (habitants et acteurs économiques) qui supporteront les éventuelles hausses de taux.

Malgré la stabilisation des taux d'imposition communaux, les bases d'imposition progresseront de 7.1% compte tenu de la revalorisation du coefficient annuel des valeurs locatives cadastrales qui est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre les mois de novembre 2021 et 2022.

Le produit fiscal attendu en 2023 estimé à partir des bases d'imposition 2023 projetées intègre cette revalorisation. Les bases d'imposition prévisionnelles 2023 des taxes directes locales seront notifiées à la Ville par l'administration fiscale vers la mi-mars.

Produit de la fiscalité locale 2023 (estimation)				
Taxe Foncière (bâti)	16.690.090 €	Répartition TF (bâti) Part ménages Part entreprises Part bailleurs sociaux	6.779.330 € 8 819.567 € 1 091 193 €	40.62 % 52.84 % 6.54 %
Taxe Foncière (non bâti)	196.300 €			
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	267.960 €			
TOTAL 2023	17 154.350 €			

Notre prévision de recettes de la fiscalité directe locale pour 2023 s'établit donc compte tenu de tous ces éléments à 17.154.350 €uros. Il faut y ajouter l'allocation compensatrice relative à la réduction de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable budgété à hauteur de 1.072.618 € ainsi que celle portant sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (105 640 €)

c) La fiscalité indirecte : 1.768.390 €uros

Par prudence, la prévision budgétaire des différentes taxes composant ce pôle du produit fiscal (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes électriques, taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe de séjour, taxe d'apprentissage.) prend en compte une hausse mesurée compte tenu des incertitudes planant notamment sur le marché de l'immobilier en 2023.

- Les dotations et subventions (Chapitre 74) : 11. 883.539 €uros

La DGF des communes est composé pour Gonesse de la dotation forfaitaire (DF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU).

- La dotation forfaitaire

Cette composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) subira en 2023 une nouvelle baisse en raison uniquement de la variation de population. Dans ce budget, la baisse est évaluée à 50 000 € par rapport au montant perçu en 2022. L'écrêtement du titre du potentiel fiscal de la commune ne s'appliquera pas en 2023. Pour rappel, les baisses de dotation forfaitaire financent la hausse de la péréquation verticale. Entre 2019 et 2022, les écrêtements successifs appliqués sur ce concours financier de l'Etat se sont élevés à plus de 561.000 €. La dotation est évaluée pour 2023 à 1.080.050 €.

EXERCICES	MONTANTS ATTRIBUES (DOTATION FORFAITAIRE)
2019	1.691.942 €
2020	1.507.190 €
2021	1.344.049 €
2022	1.130.048 €

Les dotations de péréquation verticale et horizontale :

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La loi de finances 2023 a confirmé la hausse de la péréquation verticale à travers la reconduction de l'augmentation de l'enveloppe consacrée à la DSU. Seconde composante de la DGF, La Dotation de Solidarité Urbaine est budgétée dans le cadre ce budget 2023 à hauteur de 5.690.350 € soit une progression attendue de près de 86 000 €.

- Le FSRIF et le FPIC

Les enveloppes allouées au FPIC et au FSRIF principales dotations de péréquation horizontale reste inchangées dans la loi de finances 2023. Cependant, compte tenu des modalités de calcul de ces dotations et de l'application la réforme des indicateurs financiers, les prévisions ont été par prudence légèrement revues à la baisse par rapport aux montants notifiés en 2022.

Dotations de péréquation				
	2019	2020	2021	2022
DSU (Dotation Solidarité Urbaine)	5.126.097 €	5.303.442 €	5.453.908 €	5.604.452 €
FSRIF (Fonds Solidarité Région Ile de France)	2.392.231 €	2.300.256 €	2.249.879 €	2.267 086 €
FPIC (Fonds de Péréquation)	354.441 €	349.651 €	368.229 €	383 410 €
Total	7.872.769 €	7.953.349 €	8.072.016 €	8.254.948 €

Entre 2019 et 2022, La progression de la péréquation verticale et horizontale a permis à la commune de percevoir un complément de recettes de plus 382 000 € à comparer avec les baisses de la dotation forfaitaire de 561 000 € sur la même période.

- Les participations CAF : 2 059 000 €

Les participations versées par la CAF constituent une ressource importante pour la commune et contribue au fonctionnement des Maisons des Habitants, des structures Petite Enfance et Enfance. Les services municipaux de ces secteurs seront pleinement engagés pour recouvrer et optimiser les recettes CAF évaluées dans le cadre de ce budget 2023. Ainsi, le travail mené depuis plusieurs mois par le service Petite Enfance et les élus pour augmenter les taux d'occupation a permis à la ville d'enregistrer des recettes supplémentaires.

- Les subventions et les participations (Autres que dotations) : 312 660 €

Le programme d'activité 2023 a été adapté aux contraintes budgétaires ainsi que les prévisions de recettes adossées aux projets qui seront lancés dans les prochains mois. Dans ces conditions, les services de la ville redoubleront d'efforts pour solliciter nos partenaires financiers susceptibles de soutenir les actions de la ville dans le cadre de leurs différents dispositifs spécifiques de financement. La commune pourra notamment compter sur le soutien de l'Etat dans le cadre de la Politique de la ville pour le financement de plusieurs projets portés par les services municipaux et les associations.

Le FCNA (fonds de compensation des nuisances aéroportuaires) qui est alimenté par une dotation de l'Etat et une contribution d'ADP est reconduit pour un montant quasiment équivalent à celui perçu en 2022 soit 461.120 €.

- Les produits de gestion courante (Chapitre 75) : 1.033 550 €

Le poste Produit de gestion courante (chapitre 75) enregistre principalement les redevances versées par les entreprises en charge de la gestion des délégations de service public (restauration scolaire, Golf, crèche J.Gréco) et les loyers des locaux commerciaux et d'habitation. Il enregistrera une baisse en 2022 en raison notamment de la diminution des revenus des immeubles.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Malgré les mesures d'économie prises par la Municipalité pour limiter l'évolution incontournable de la dépense, le budget de fonctionnement 2022 enregistre une hausse significative de 5,81 % par rapport au BP 2022. Par ailleurs, le budget primitif intègre au budget un certain nombre de nouvelles dépenses liées aux orientations arrêtées par la Municipalité. La ventilation par chapitre (principaux) se présente comme suit :

Les 6 principaux chapitres	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2022/BP 2023
Chapitre 011 Charges à caractère général	13.603.470,13	14.679.819,47	+ 7,91 %
Chapitre 012 Charges de personnel	27.772.750,00	29.341.447,00	+ 5,65 %
Chapitre 65 Autres charges de gestion	3.386.058,00	3.599.462,07	+ 6.30 %
Chapitre 66 Charges financières	605.196,87	717.337,17	+ 18,53 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	251.600,00	386.165,00	+ 53.48 %
Chapitre 68 Dotations aux provisions	26.000,00	245.000,00	neutralisé
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51.279.658,00 €	54.256.706,71 €	+ 5.81 %

- Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 14.679.819 €

Ce chapitre budgétaire supporte de nouvelles dépenses contraintes induites principalement par le contexte économique. Avec une progression de plus d'1 M€, la restauration scolaire (produits alimentaires), l'énergie (Electricité, gaz, chauffage urbain), les fournitures, les prestations et les travaux réalisés par les entreprises sont les principaux postes de dépenses impactés par une hausse continue depuis plusieurs mois qui déstabilise le budget communal et plus largement le service public communal.

En effet, c'est sur ce chapitre (**plus 30 % des dépenses réelles de fonctionnement**) que sont financés toutes les animations organisées par la ville (brocante, salon de la gastronomie, feu d'artifice, fête de la musique, diffusion culturelle..) les actions traditionnelles ou innovantes (quartier d'été, foulées gonessiennes, formation fabrique du numérique..), le fonctionnement des équipements publics (fluides, assurances, maintenance, réparations...), les fournitures d'activités de l'administration, les impôts dûs par la commune c'est à dire une part importante des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'administration communale.

La municipalité a déployé tous les efforts pour réduire les dépenses courantes de fonctionnement dans l'ensemble des services municipaux en excluant les dépenses totalement incompressibles afin de financer les surcoût sur les postes fluides (**Electricité : + 130 %-Gaz : + 400 % - Eau : + 15% Chauffage Urbain gaz : + 400%**), prestations de service pour tous les secteurs d'activité (hausse de 15 à 40 % suivant les fournisseurs) ou restauration scolaire. Face à ces contraintes, le programme d'activité et d'animation mis en œuvre par les services municipaux (Culture, Maison des Habitants, Sport, Événementiel..) tout en restant varié et de qualité a donc été allégé afin de l'adapter aux capacités financières de la ville. Tous les autres postes de dépenses de ce chapitre (entretien du patrimoine de la ville, cérémonie, assistance juridique, achat de fournitures d'activité, produits d'entretien ont été mis à contribution afin de participer à l'effort collectif de réduction de la dépense.

- Les charges de personnel (Chapitre 012) : 29.341.447 €

La maîtrise des dépenses de personnel constitue un enjeu important pour la Ville de Gonesse en particulier dans cette période compliquée (**59,90 % des dépenses réelles de fonctionnement**). La Ville de Gonesse a en effet, amorcé une politique des ressources humaines centrée sur la qualité des services rendus aux habitants, la qualité de vie au travail de ses personnels en veillant particulièrement aux conditions dans lesquelles s'exercent l'activité des agents (moyens, locaux), le tout dans le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs. Le recrutement des nouveaux personnels, le développement de la formation professionnelle, la mobilité interne sont des éléments de la gestion des Ressources Humaines parmi d'autres sur lesquels la ville agit afin de contribuer à l'objectif de modernisation de l'action et de l'organisation des services communaux.

Les charges de personnel (et frais assimilés) figurant au chapitre 012 se sont élevées en 2022 à 27.494.31,49 € avec un taux de réalisation de 98,24%. L'incidence de la hausse du point d'indice de 3,5% en 2022 a impacté le budget sur un seul semestre. En 2023, cette mesure gouvernementale induira une dépense supplémentaire de près de 700 000 euros en année pleine. Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT), les décisions de la ville en matière de recrutement ou de valorisation des carrières, ainsi que l'évolution et la revalorisation des grilles indiciaires de catégories B et C constitueront un coût complémentaire intégré dans le budget des charges de personnel dont le montant prévisionnel s'établit à 29.341.447 € (+ 1.5 M€ par rapport au BP 2022)

- Les charges de gestion courantes (Chapitre 65) :3.599.462 €

Les besoins des habitants en matière sociale figurent bien entendu au cœur des préoccupations de la municipalité. Le CCAS est un interlocuteur pour les plus modestes qui ont besoin d'un soutien financier : la subvention au CCAS pour lui permettre d'assurer toutes ses missions est fixée à 1.250.000 €. La subvention au Cinéma est actualisée à la hausse (185.000 €) afin de garantir son équilibre financier. Par ailleurs, le transfert de dépenses du budget Affaires Scolaires à la Caisse des Ecoles (transport écoles, soutien aux projets pédagogiques et aux actions des parents d'élèves, aides aux voyages scolaires du second degré) se traduit par une révision de la subvention d'équilibre (214.200 €) Le contingent Incendie augmentera de 24 577 € en 2023.Par ailleurs la ville maintient son soutien financier à son niveau actuel aux associations intervenant sur le territoire communal (660 969 €).

- Les charges financières (Chapitre 66) : 717.337 €

Le chapitre des charges financières (66) comprend les intérêts des emprunts et des ICNE (Intérêts courus non échus).Il affiche après plusieurs années de recul une hausse de la prévision budgétaire en raison de la forte remontée des taux de marché. Les taux fixes sur une maturité de 20 ans se situent aujourd'hui entre 3.50 % et 4%.

- Les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions (Chapitres 67/68: 631 165 €)

Comme indiqué lors du DOB, la ville a constitué un montant de provision d'un montant de 245 000 €.

L'autofinancement brut composé du virement à la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements a été revu exceptionnellement à la baisse dans le cadre de ce budget.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La ville a rappelé lors du dernier Conseil Municipal sa volonté de maintenir son effort d'équipement à un haut niveau pour répondre à la fois aux attentes des habitants et pour renforcer l'attractivité de la commune. Cependant, les contraintes externes évoquées en

introduction nous ont conduit dans le cadre de ce budget d'investissement à modifier la planification et le financement des opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 46.828.240,72 € (Restes à Réaliser compris) contre 36.760.675,10 € en 2022.

A- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les Principaux chapitres	BP 2022 (dont RAR)	BP 2023 (dont RAR)	Variation BP 2022/BP 2023
Chapitre 13 Subventions reçues (hors 138)	6.232.018,53	6.715.064,62	+ 7,75 %
Chapitre 16 Emprunts et dettes	4.000.000,00	4.000.000,00	-
Chapitre 10 Dotations, et fonds divers (dont 1068)	8.027.432,22	5.761.143,77	- 28,23 %
Chapitre 024 Produits de cessions	2.726.000,00	8.123.683,00	neutralisé
Chapitre 23 et, 27 (Immobilisations financières et autres recettes)	35 620,00	35 620,00	-
Chapitre 454 (travaux pour compte de tiers dont Réhabilitation de la piscine financée par la CARPF)	7.442.521,35	14.242.753,33	neutralisé
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36.760.675,10	46.828.0240,72	+ 27,39 %

- Les ressources externes : Emprunt / Fonds globalisés / Recettes d'équipement et autofinancement brut (Chapitre 10-13-16-454-021-040)

La ville dispose de plusieurs sources de financement pour la réalisation de son programme d'équipement. Ainsi, en matière de subventions, la commune sollicitera tous les partenaires financiers susceptibles de contribuer au plan de financement des nouveaux projets structurants programmés afin de réduire la participation directe de la commune. Nous escomptons ainsi bénéficier de l'enveloppe financière dédiée à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Dotation Politique de la Ville (DPV) ouvertes par l'Etat mais celles attachées aux dispositifs de soutien aux collectivités locales de la Région Ile de France, du département, de la CARPF (fonds de concours) ou de la DRAC pour nos dossiers éligibles.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » sera aussi sollicité pour financer les études préalables et la première tranche de travaux réalisés dans le cadre du Plan Communal Action Energie.

Comme chaque année, l'emprunt dont le montant est fixé à 4 M € constituera une recette essentielle à l'équilibre de la section. Le produit des cessions foncières est budgété à hauteur de 4.498.000 € (Hors RAR): le programme de cession comprendra notamment les propriétés situées du 08/10 rue Chauvart et rue du Général qui seront cédées à IDF Mobilités et au bailleur I3F pour un montant de 4.003.000 €. Le FCTVA est estimé à 1.775.000 €. La taxe d'aménagement est budgétée à hauteur de 190.000 €.

Le financement de la section d'investissement sera aussi assuré par l'autofinancement brut composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements. Son montant a été revu à la baisse par rapport au BP 2022.

B- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1- La dette (Chapitre 16) : 4.097.950,00 €

Le chapitre de la dette comptabilise les dépenses de remboursement des emprunts souscrits par la commune, les reversements des cautions encaissées et l'amortissement des autres dettes (intégration dans le patrimoine des immobilisations de l'ancienne DSP du golf).

Le remboursement du capital de la dette conduit la ville à provisionner un montant de 3.990.000 € pour faire face aux échéances de l'exercice. Notre dette est totalement sécurisée et composée à 94,35 % de prêts à taux fixe et de prêts à taux variable pour 5.65 %. L'encours de la dette s'établit au 1^{er} janvier 2023 à 39.988.752 Euros.

Evolution de la dette entre 2021 et 2022

CRD au 31/12/2021	39.769.037 €
Emprunts nouveaux (Budget Principal)	4.000.000 €
Emprunt pour clôture du Budget Lotissement	485 000 €
Capital remboursé en 2022 (Budget Principal)	3.780.285 €
Capital remboursé en 2022 (Budget Lotissement)	485.000 €
Endettement net	219.715 €
CRD au 31/12/22	39.988.752 €

Les principaux éléments de synthèse de l'encours de la dette du budget principal :

Eléments de synthèse au 01/01/2023 :

Taux moyen dette globale : 1.79 %

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 94.35 % sont en taux fixe
- 5.65 % sont en taux variable

Structure de la dette :

Taux fixe : 37.729 K€
Taux moyen : 1.74 %

Taux indexés : 2.259 K€
Taux moyen : 2.66 %

Répartition de l'encours par établissement prêteur :

Nombre d'emprunts : 29 répartis auprès de 8 banques

- AGENCE FRANCE LOCALE : 6 prêts – 13.9 M€ (34.90 % de l'encours)
- CREDIT AGRICOLE : 4 prêts – 7.8 M€ (19.54 % de l'encours)
- CAISSE D'EPARGNE : 7 prêts - 5.1 M€ (12.90 % de l'encours)
- LA BANQUE POSTALE: 1 prêt - 4.0 M€ (10.00 % de l'encours)
- SFIL/ CAFFIL : 2 prêts – 3.6 M€ (9.24 % de l'encours)
- CAISSE DES DEPOTS : 3 prêts - 2.2 M€ (5.65 % de l'encours)
- SOCIETE GENERALE : 3 prêts – 1.6 M€ (4.22 % de l'encours)
- DEXIA CL : 3 prêts - 1.4 M€ (3.54 % de l'encours)

Malgré la hausse de l'encours de dette, la capacité de désendettement de notre commune reste cependant avec 5,67 ans (chiffre provisoire) à la fin 2022 bien en dessous des ratios prudentiels (plafond fixé pour les communes à 12 ans). Ce ratio rapporte le stock de dette à

l'épargne brute et indique le nombre d'années théorique nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette si la commune y consacrait la totalité de son épargne brute.

Ce chapitre comptabilise aussi le remboursement par annuité de la valeur nette comptable des biens non amortis de l'ancienne DSP du Golf pour un montant de 91.000 € (dernière échéance en 2023).

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (différence entre les recettes réelles (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement). C'est le socle de la richesse financière pour investir et garantir la solvabilité financière d'une collectivité locale. L'épargne brute s'établit en 2022 à 7.04 M€ (chiffre provisoire) et situe en retrait par rapport à celle constatée au compte administratif 2021.

2- Les investissements

- Les dépenses d'équipement (Chapitre 20/204/21/23) : 28.405.153,26 €

Les dépenses d'équipement comprennent les opérations d'aménagements urbains ou structurants, les travaux d'investissement courants sur le patrimoine ou le domaine public communal, les études et les missions associées, les acquisitions foncières ainsi que les immobilisations financières.

Les crédits ouverts au BP 2023 au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 28.405.153,26 € (Restes à réaliser compris).

Les Principaux chapitres	BP 2022 (dont RAR)	BP 2023 (dont RAR)	Variation BP 2022/BP 2023
Chapitre 16 Emprunts dont remboursement par annuité Indemnités biens non amortis ancienne DSP du Golf	3.893.285,00	4.097.950,00	+ 5,26 %
Chapitre 20/21/23 Dépenses d'Equipement hors RAR	22.400.966,71	28.405.153,26	+ 26,80 %
Chapitre 10/13/27 Autres immobilisation financières et participations	24.740,36	550.000,00	neutralisé
Chapitre 454 (travaux pour compte de tiers dont Réhabilitation de la piscine financée par la CARPF)	7.348.777,69	8.651.946,39	neutralisé
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36.760.675,10	48.828.240,72	+ 27,39 %

Le programme d'investissement s'inscrit dans un cycle pluriannuel. Ainsi, la réhabilitation et l'extension du gymnase et de la piscine Raoul Vaux s'effectuera sur la période 2023 à 2026. La réalisation du gymnase devrait se poursuivre jusqu'en 2025 avec une inscription en 2023 de 2.833 K€ et de 407 K€ en recettes. Les travaux sur l'église St Pierre St Paul se poursuivront par tranche au moins jusqu'en 2025 (2023 : Dépenses 1010K€ Recettes 681 K€ - 2024 : Dépenses 1035 K€ Recettes 681 K€ - 2025 : Dépenses 1140 K€ Recettes 700 K€)

Parmi les nouveaux projets et opérations programmées qui connaîtront un démarrage en 2023 figurent :

- Le lancement de la construction d'un nouveau poste de Police Municipale intégrant le CSU (Centre de Supervision Urbain). Le coût de ce nouveau bâtiment est estimé à 900 000 €. Il sera financé notamment via le dispositif « Bouclier Sécurité » du Conseil Régional IDF à hauteur de 450 000 €.
- Le projet de réhabilitation de la salle Jacques Brel devrait être amorcé dès 2023 avec une première phase portant prioritairement sur les travaux destinés à en réduire les consommations énergétiques, car il s'agit à proprement parler d'un bâtiment « énergivore ». Le « Fonds vert » sera préalablement sollicité à cet effet. Des premiers crédits destinés à cet objectif et à la mission de maîtrise d'œuvre devront donc être pris en compte. Son montant global estimé à ce jour serait de 5.363 K€. Son phasage et la priorisation des tranches seront définis pour respecter la priorité énergétique et le niveau de financement obtenu.

- En matière de voirie, différents projets seront réalisés afin de maintenir le réseau communal à niveau. Ainsi, nous prévoyons sur le quartier des Marronniers une opération importante, estimée à hauteur de 460 K€, avec la réhabilitation de l'avenue des Aubépinés. Une première partie de la rue Emmanuel Rain devrait aussi être concernée.
- Un protocole sera conclu avec I3F afin de lancer en délégation de maîtrise d'ouvrage la construction de la quatrième Maison des Habitants rue du Général Leclerc. Un permis de construire a été déposé à cet effet le 21 Décembre 2022. Ce chantier nécessitera en 2023 une première inscription de crédits budgétaires à hauteur de 440.000 Euros. L'opération devrait permettre une livraison en 2026, avec un coût global provisoirement estimé à 3.618.000 Euros TTC, aménagement compris. Les financements attendus proviendront de l'Etat (DSIL Cœur de Ville), du département, et de la Caisse d'Allocations Familiales. Les dossiers sont en cours d'instruction.
- La Gloriette située en centre-ville à proximité de la salle du Conseil Municipal sera rénovée grâce au financement obtenu de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Départemental (coût : 530 K€ / Financement 245 K€)
- Une aire de jeux et un terrain de basket aux abords de l'école élémentaire Marc Bloch au quartier de la Fauconnière seront réalisés entre 2023 et 2024
- La ville fera l'acquisition d'un terrain rue d'Arsonval en vue de l'extension du cimetière communal, pour un montant de 650 K€.
- Nous procéderons au paiement du second acompte destiné à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne trésorerie (846 K€), projet pour lequel il est utile de souligner l'apport de 500 K€ exceptionnellement obtenu auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 dans le cadre du dispositif « Cœur de Ville ».

Le maintien de nos grands équilibres financiers, la nécessité de faire face à un budget de fonctionnement pénalisé par les coûts énergétiques, et celui qui en découle de consacrer une part de nos investissements prioritairement au Plan Action énergie, nous ont amené cependant à réduire les enveloppes importantes habituellement affectées aux investissements courants à hauteur environ d'un million d'euros. Le total des investissements courants s'élève ainsi à 4.540 K€.

Concernant le Plan Action Energie, il constituera par ailleurs un axe prioritaire. La Ville lancera une première tranche de travaux à hauteur de 800 000 €. Parmi les actions retenues en 2023, figurent par exemple au titre des investissements courants :

- la mise en place de destratificateurs d'air dans les équipements sportifs permettant de faire descendre l'air chaud dans les installations avec un plafond haut.
- la pose de variateurs d'intensité dans les dispositifs d'éclairage public des équipements sportifs.
- la pose de systèmes d'éclairage automatiques en fonction de l'intensité lumineuse du jour.
- la mise en œuvre du plan Vélo et pose de borne de recharge sur les parkings publics.
- le raccordement au réseau de chaleur géothermique de la maternelle Jean de la Fontaine en 2023.
- la modernisation de l'éclairage public, définition d'un schéma directeur de l'aménagement lumières, et installation de têtes de candélabres adaptées et de lampes LEDS à travers le schéma directeur de l'aménagement lumière (coût global estimé : 900 000 € après sollicitation du fonds Vert,

Le PPI affichera donc un volume annuel d'investissements courants et structurants compris entre 15M€ à 22M€ sur la période 2023 et 2026.

A l'issue de cet exposé, je soumetts ce budget primitif 2023 donc à votre approbation.

2) Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le vote du Budget Primitif Principal 2023 et d'autre part, sur la reprise anticipée et l'intégration au

budget Principal des résultats d'investissement et de fonctionnement 2022 du Budget Principal et du Budget Lotissement des Jasmins.